

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° I-2417

présenté par

Mme Dufour, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 26, insérer l'article suivant:**

À la fin du V de l'article 235 *ter* ZD du code général des impôts, le taux : « 0,3 % » est remplacé par le taux : « 0,5 % ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce dernier amendement de repli du groupe LFI-NFP prévoit de renforcer le taux de l'actuelle taxe sur les transactions financières (TTF) de 0,3 % à 0,5 %. Nous proposons en effet une taxation renforcée des transactions financières, comme le prévoit le programme du Nouveau Front Populaire. Un tel taux correspond à celui appliqué en Grande-Bretagne, il serait en conséquence purement fallacieux de prétendre que ce taux menacerait la « compétitivité » de la place de Paris.

À ce jour, la TTF française ne rapporte que 1,9 milliard d'euros, bien en deçà des recettes britanniques du « stamp duty », assorti d'un taux de 0,5 %, qui n'a pas remis en cause le rôle de la City en tant qu'une des toutes premières places financières au monde.

En 1960, la durée moyenne de détention d'une action était de 5 ans. Aujourd'hui, avec le développement du trading à haute fréquence, nous sommes tombés sous les 20 secondes. Cette fièvre spéculative a de trop nombreux effets pervers : la course à la plus-value de très court-terme favorise les effets de bulle spéculative, et amplifie dramatiquement les krachs financiers.

Nous proposons donc de passer de 0,3% à 0,5% la TTF. Une telle augmentation, jugée « indolore » par les experts du secteur, rapporterait plus de 1,25 milliard d'euros chaque année. Ce sont autant de moyens qui pourront être mobilisés pour le fond de solidarité pour le développement, ou qui pourront soulager nos services publics aujourd'hui étranglés par la politique austéraitre des gouvernements Macron successifs.

Pour autant, les autres pays européens ne doivent pas être laissés pour compte. L'opposition idéologique d'Emmanuel Macron au projet de TTF européenne prévue dans le cadre d'une coopération renforcée entre 10 pays constitue un obstacle majeur à la mise en œuvre d'une véritable taxation des transactions financières. En plus de la mise en place du dispositif que nous proposons, nous demandons donc, aux côtés d'Attac, que la France soutienne le projet de TTF négocié par 10 pays de l'Union européenne et que l'ensemble des transactions financières rentre dans le périmètre de cette taxe. En adoptant une telle taxe, la France pourra alors pleinement jouer un rôle dans la coopération internationale qui doit être menée.